

« BANDONÉON »

ENSEIGNANT : Victor Hugo VILLENA

PRÉSENTATION DU CURSUS

Le bandonéon est un instrument d'origine allemande né en 1843 avec l'appellation « accordéon concertino », qui pendant le XXème siècle a été développé par les musiciens d'Argentine et d'Uruguay, qui ont fait évoluer le clavier de l'instrument jusqu'à trouver le modèle qui deviendra standard à partir de 1915 jusqu'à nos jours : avec 71 touches. Il devient l'instrument principal de la musique Tango. Cependant, depuis la fin du XXème siècle, et ce début du XXIème, il a commencé à être demandé pour d'autres répertoires : jazz, musiques contemporaines, musiques allemandes, musique ancienne et musiques actuelles.

Le bandonéon est un instrument polyphonique qui permet également des polyrythmies avec un jeu des mains indépendantes. Par conséquent, les possibilités harmoniques, de timbre, de vibratos, d'articulations et de dynamiques (pppp-ffff) sont immenses.

C'est un instrument en plein développement qui occupe de plus en plus les espaces de création, et qui petit à petit se délivre de son cliché : « Le bandonéon est un instrument de Tango », pour commencer à écrire sa propre histoire d'instrument de concert : « Le bandonéon est un instrument de MUSIQUE ».

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Bandonéon

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Klavierbüchlein d'Anna Magdalena Bach • Arrangements de Rodolfo Mederos (Chair de bandonéon au conservatoire de musiques populaires de Buenos Aires) : Sur (tango), Silbando (tango), Cafetín de Buenos Aires (tango), 	<ul style="list-style-type: none"> • J.S. BACH : Inventions à 2 voix. • Arrangements de Leopoldo Federico : Ché Bandoneon (tango), Un Fueye en Paris (tango), Rodolfo Mederos : Pumpa (pièce moderne), • Daniel Binelli : Paris desde Aquí (Valse style français) • G.F.Händel : Sarabande • J.Pachelbel : Ricercare en Do m • B.Bartok : Extraits Danses roumaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Gustavo Beytelmann : répertoire pour bandonéon et quatuor à cordes. • Gustavo Beytelmann : Imágenes, pièce contemporaine pour bandonéon, piano et contrebasse. • Leopoldo Federico : La Cachila et Selección de Tangos. • Daniel Binelli : Un Bandoneón en Paris. • Sonia Possetti : Ausencia en tus ojos. (travail sur des différents plans sonores : sans vibrato, avec vibrato, différents vibratos, retour au sans vibrato) • J.S. Bach : Extraits des Variations Goldberg (Aria, n1, et n24) • J.S. Bach : Extraits des Préludes et fugues du clavier bien tempéré • L. Krebs, J.G. Homilius : pièces pour orgues

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	<ul style="list-style-type: none">• La capacité de perception prend en compte le savoir-faire en matière d'analyse, les possibilités de mémorisation, le développement des réflexes liés à la lecture et des perceptions sensorielles• Les capacités physiques concernent la position face à l'instrument, la maîtrise individuelle des doigts, l'indépendance et la coordination des gestes, la vélocité, la subtilité du toucher pour obtenir des timbres différents, le contrôle cérébral, la respiration, la souplesse, la pulsation, la faculté de jouer en étant détendu
Cognitif	<ul style="list-style-type: none">• Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique de l'instrument doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire et expliquer un maximum d'éléments• La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il se trouve et à interpréter correctement des informations présentes sur une partition, quelle qu'elle soit• Les capacités d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre un jeu conforme à ce qu'il devrait être pour une œuvre donnée
Socio-affectif	<ul style="list-style-type: none">• Concernent essentiellement le désir de jouer et le plaisir du jeu : largement développé dans le cadre d'un travail collectif (par ex : orchestre de tango), chaque élève devra tenir sa place en prenant les autres en considération
Artistique	<ul style="list-style-type: none">• La capacité à écrire ou improviser de la musique, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de possibilités• La capacité à interpréter une musique, à structurer, à organiser puis à expliquer son interprétation• La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer• La capacité de production d'un projet personnel : organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

DURÉE DES ÉTUDES

- > De 8 à 13 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificats d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^e année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^e année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : Ouvert aux enfants et adultes
 - > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
 - > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
 - > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'un morceau joué de 5 mn au choix
- Possibilité de location au sein de l'IIMM de Bandonéons

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 3 À 5 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffre chanté, déchiffre instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 3 À 5 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
 - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

> **CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE**

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 12/20, en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM ; et à 14/20 pour un D.E.M., en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (3 à 5 ans d'études)
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II** / Maîtrise des acquis (3 à 5 ans d'études)
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 3 ans d'études)
 - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
 - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie professionnelle
 - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 8 à 13 ans	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (3 à 5 ans d'études) <ul style="list-style-type: none">→ Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique→ Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse)→ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) v
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (3 à 5 ans d'études) <ul style="list-style-type: none">→ Culture musicale & analyse→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)→ Pratique collective / d'ensemble VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M. v
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 3 ans d'études) <ul style="list-style-type: none">→ Culture musicale & analyse→ Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale)→ Pratique collective→ Improvisation→ Atelier de direction VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.
Âge minimum : Ouvert aux enfants et adultes	